

REGLEMENT INTERIEUR DU

POINT JEUNES

Le Point Jeunes est un lieu d'accueil destiné au public adolescent. C'est un lieu d'échange, d'information, d'animation et d'accompagnement de projets ouvert à TOUS.

C'est en accord avec le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement (mouvement d'éducation populaire laïque) que nous fixons les priorités du Point Jeunes :

Droit à l'éducation,
devoir de citoyenneté,
appel à la solidarité.

La politique éducative mise en place tend à solliciter chez les jeunes :

Une démarche participative,
une mise en appétit culturel,
une ouverture vers les autres,
une intégration dans la cité.

Cette démarche amène les publics jeunes :

A s'approprier leur environnement,
à conforter un comportement social,
à développer une forme de « vivre ensemble »
dans le respect des autres, de leur cadre de vie

pour une meilleure intégration dans la ville.

Description :

Le Point Jeunes est un local d'accueil de jeunes se situant à Bénouville, à côté de la mairie.

Il accueille des jeunes de 10 à 17 ans, filles et garçons.

Il se compose d'une grande pièce dédiée à l'accueil et aux activités et d'une autre plus petite réservée à la détente (coin vidéo, espace info, d'expression et bibliothèque).

Le Point Jeunes dispose aussi d'une cuisine, de toilettes, d'un coin lavabo et d'un bureau pour l'équipe pédagogique.

Le bureau est le lieu de travail de l'équipe. Il n'est pas une salle d'activités mais pourra être utilisé par les jeunes (avec l'accord de l'équipe) pour mettre en place des projets ou organiser des activités.

Afin de garantir l'épanouissement de tous, le Point Jeunes est organisé en deux tranches d'âges : les pré-ado (10-13 ans) et les ados (14-17 ans).

Conditions d'accès au Point Jeunes :

- Avoir 10 ans et faire preuve de la maturité nécessaire pour évoluer avec les autres jeunes,
- Se présenter **avec ses parents ou responsables légaux** auprès de la directrice,
- Les parents ou responsables légaux remplissent les fiches d'inscription et sanitaire,
- Adhésion de 5 euros par an à la Ligue de l'Enseignement, et joindre une photo d'identité,
- **Les parents ou responsables légaux et le jeune** lisent et signent ce règlement intérieur. A la signature, le jeune connaît le règlement et s'engage à le respecter.

DROITS ET DEVOIRS :

Au Point Jeunes comme partout ailleurs, les participants ont des droits mais aussi des devoirs.

Les droits aux loisirs, à la libre expression, au choix, aux affinités seront bien évidemment respectés au Point Jeunes.

Au-delà des devoirs évoqués dans le paragraphe « non négociable », il en est un qui est primordial, c'est *l'engagement du jeune à participer à la vie collective du Point Jeunes (activités, temps d'échanges,...) et à sa bonne ambiance.*

NEGOCIABLE

Ce qui est négociable n'est pas fixé dans le temps. Les points évoqués ci-dessous pourront être réécrits avec les jeunes et l'équipe en fonction de leurs besoins.

a) Les horaires :

Période scolaire :

	10-13 ans	13-17 ans
Mercredi	14h - 18h	14h 18h
Vendredi	x	18h-22h (1 fois sur 2)

Vacances :

	10-13 ans	14-17 ans
10h30h - 12h	Stage	Stage
12h - 14h	Repas	Repas
14h - 18h	Activités	Activités
20h - 22h	Soirée (jusqu'à 21h)	Soirée *

*sur impulsion des jeunes, 1 fois par semaine.

Les horaires peuvent être exceptionnellement modifiés (sorties). Les parents ou responsables légaux en seront systématiquement informés à l'avance.

Les pré-ado, à l'inverse des ado, ne peuvent aller et venir au Point Jeunes comme ils l'entendent, sauf autorisation des parents.

b) Les locaux :

Après discussion et accord entre l'équipe et les participants du Point Jeunes, l'organisation des locaux et la disposition du mobilier peuvent évoluer selon les envies des jeunes.

c) Activités et projets :

Idéologiquement, les jeunes proposent et organisent les activités et projets auxquels ils souhaitent participer. L'équipe les conseille et les informe sur les dispositifs mis en place pouvant aider les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Elle propose également des activités en fonction des demandes et besoins des jeunes.

Les jeunes créent eux-mêmes leur programme.

Il est préférable qu'un jeune investi dans un projet le soit tout au long de sa préparation et de son déroulement.

NON NEGOCIABLE

Ce qui n'est pas négociable ne pourra pas être revu par les jeunes. Le non négociable est la partie du règlement qui fixe les bases d'un bon fonctionnement d'accueil de jeunes.

a) Le respect de soi et des autres :

La violence verbale, morale ou physique n'est pas tolérée au Point Jeunes, que ce soit à l'égard d'un jeune, de l'animateur/trice ou toute autre personne rencontrée pendant les horaires d'ouverture.

Le comportement dangereux pour soi ou autrui ne sera pas toléré (danger physique ou moral).

Lorsqu'une activité est mise en place, le jeune se doit de la respecter. S'il arrive à ce moment-là au Point Jeunes, il peut soit s'inclure dans l'activité soit attendre que celle-ci soit terminée en respectant les participants, sans altérer le bon déroulement de l'activité.

Personne n'est obligé d'y participer mais tout le monde se doit de la respecter.

Le vol est une marque de non respect d'autrui. Il n'est donc pas toléré non plus, cependant, l'animateur/trice ou toute autre personne s'occupant du Point Jeunes ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

b) Le respect des locaux et du matériel :

Aucune dégradation des locaux (Point Jeunes, gymnase ou autre lieu, murs intérieur et extérieur, etc...) ne sera tolérée. Il en est de même pour le mobilier et le matériel (chaises, tables, matériel du gymnase, jeux, etc...).

c) Cigarettes, alcool, drogues :

Il est strictement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool ou toute substance illicite dans le Point Jeunes, tout comme la loi le stipule.

NON RESPECT DU REGLEMENT

a) Collectif :

Si le groupe fait preuve de non respect du règlement, une sanction au groupe concerné pourra être appliquée.

Les sanctions collectives peuvent être (liste non exhaustive) :

- discussion et résolution du problème avec le groupe,
- annulation de l'activité en cours,
- fermeture exceptionnelle et temporaire du Point Jeunes,
- rencontre avec les parents ou responsables légaux.

Les parents ou responsables légaux seront toujours avertis dans le cas où l'animateur/trice décide de fermer le Point Jeunes.

b) Individuel :

Si un jeune fait preuve de non respect du règlement ou qu'il adopte un comportement inadéquat, dangereux pour lui-même ou les autres, une sanction pourra être appliquée.

Les sanctions individuelles peuvent être (liste non exhaustive) :

- discussion et résolution du problème avec le/la jeune,
- sortie du jeune (quelques minutes) pour lui donner le temps de se calmer et réfléchir,
- sortie de l'activité en cours ou à suivre,
- réparation matérielle s'il y a lieu,
- exclusion temporaire du jeune, dans ce cas, les parents ou responsables légaux sont avertis,
- rencontre des parents et résolution du problème si possible,
- renvoi définitif.

L'intérêt du Point Jeunes est de toujours faire en sorte que chaque jeune trouve sa place, qu'il puisse s'épanouir et s'exprimer dans le respect de lui-même et des autres.

Les sanctions sont appliquées en fonction du jeune, de son comportement général, de ses réactions. Elles seront toujours précédées de discussions, d'échanges pour mieux le comprendre.

Le rôle de l'animateur/trice est de veiller au bon fonctionnement du Point Jeunes et au bien être de chacun de ses participants.

C) Responsabilité du Point Jeunes :

Un registre de présence est tenu, cependant, l'animateur/trice n'est pas responsable du comportement d'un jeune si celui-ci a quitté le Point Jeunes avant sa fermeture (selon la décharge de ses parents l'autorisant à quitter le point jeunes par ses propres moyens)

Selon les projets, activités ou sorties organisées, une participation financière pourra être demandée.

Une autorisation de sortie sur laquelle figure les dates, lieux et horaires de l'activité devra toujours être remplie et signée des parents ou responsables légaux.

Pour plus d'information ou si vous souhaitez rencontrer/échanger avec l'animateur/trice :
02.31.44.79.99 ou Elsa 0661212987 ou Guennolé 0761335426